



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 040-214001554-20250619-250619H1667H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : lundi 16 juin 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER

Absents :

Pouvoirs :

Julien DESBIEYS a donné pouvoir à Stéphane SERE; Carine DUPUY a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à Cédric CHATON; Marie DURAN a donné pouvoir à Marc VERNIER

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>11</u>
Pouvoirs	<u>4</u>
Votants	<u>14</u>

N° DEL20250619-005

ACQUISITION DE TERRAINS - CONSORTS MORA

Vu le Code des collectivités territoriales

Considérant le programme d'aménagement du cœur de bourg qui nécessite une réorganisation des espaces à travers l'acquisition de terrains et la création d'espaces de stationnements et de circulations douces,

Considérant l'intérêt, pour l'aménagement du cœur de bourg, que requièrent les terrains appartenant aux consorts MORA :

- Terrain situé 18 rue des Quilliers, cadastré section L n°124 devenu L n°1450 d'une contenance de 93ca pour la partie Est ouvrant sur la place du commerce

Considérant

Considérant l'avis de valeur dressé par le cabinet de géomètre-expert Dune cette parcelle, dont l'estimation s'élève à deux cents euros (200€),



Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante l'importance de procéder à l'acquisition de ce terrain et ainsi permettre la faisabilité du programme d'aménagement du cœur de bourg incluant les aménagements cyclables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, :

ARTICLE 1 -

ACQUÉRIR le terrain d'une valeur de deux cents euros (200€) appartenant aux consorts MORA :

- situé 18 rue des Quilliers, cadastré section L n°124 devenu L n°1450 d'une contenance de 93ca pour la partie Est ouvrant sur la place du commerce,

ARTICLE 2 -

AUTORISER monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce terrain et signer tous les documents nécessaires auprès de l'office notarial désigné SCP PETGES,

ARTICLE 3 -

Les dépenses liées aux frais de géomètre, notariés et à l'acquisition sont inscrites au budget principal 2025 de la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Véronique MORA n'a pas pris part au vote)

Signé le , 19.06.2025

le secrétaire de
séance

Cédric CHATON

le Maire,

Thierry GALLEA